



L'Association des femmes autochtones du Canada

COMMUNIQUÉ – PUBLICATION IMMÉDIATE

L'AFAC n'est pas surprise par le nombre de femmes autochtones disparues ou assassinées dont fait état la GRC dans un aperçu opérationnel national

OTTAWA (Ontario), le 16 mai 2014 – L'association des femmes autochtones du Canada (AFAC) accueille favorablement l'aperçu opérationnel national de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) qui fait le compte détaillé des femmes autochtones disparues ou assassinées au Canada. En effet, la GRC rapporte la disparition ou le meurtre de 1 181 femmes autochtones entre 1980 et 2012. Ce chiffre de 1 181 femmes autochtones disparues ou assassinées au Canada représente aussi le nombre de familles touchées par la perte d'un être cher.

Depuis des années, l'AFAC fait part de ses préoccupations au sujet du nombre alarmant de femmes et de filles autochtones disparues et assassinées à l'échelle du pays et elle a signalé elle-même plus de 600 cas. « Ce rapport fournit des preuves à l'appui des affirmations de l'AFAC, et l'aperçu de la GRC renforce notre position à l'égard d'une approche globale coordonnée pour mettre fin à la violence qui se perpétue envers les femmes et les filles autochtones au Canada », a dit la présidente de l'AFAC, Michèle Audette.

Depuis 2011, l'AFAC réclame que toute la population du Canada et le gouvernement fédéral appuient la mise en œuvre d'une enquête publique nationale sur cette question urgente. « Nous ne pouvons plus nier l'existence ni la gravité de ce problème, ajoute la présidente Audette, et nous espérons que ceci mettra fin à la suffisance et à l'indifférence manifestées auparavant par la GRC et le gouvernement fédéral envers nos sœurs disparues et assassinées. »

Appuyant la tenue d'une enquête publique nationale, le rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des populations autochtones, James Anaya, met aussi l'accent sur la nécessité d'adopter une approche coordonnée pour faire face à ce problème. L'AFAC attend une réponse proactive du gouvernement du Canada pour traiter de cette question cruciale qui continue de tourmenter nos communautés.

L'AFAC est heureuse de la stratégie nationale de la GRC qui vise à répondre aux besoins des communautés à risque élevé et y voit une occasion de collaborer avec nos communautés afin de surmonter les difficultés systémiques qui ont entravé auparavant les appels à la tenue d'une enquête publique nationale.

L'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) est fondée sur le but collectif d'améliorer, de promouvoir et de favoriser le bien-être social, économique, culturel et politique des femmes autochtones (Premières Nations et Métisses) au sein de leurs propres sociétés et de la société canadienne. À titre d'organisme national qui représente

les femmes autochtones depuis 1974, l'AFAC a pour mandat de réaliser l'égalité pour toutes les femmes autochtones au Canada.

- 30-

Claudette Dumont-Smith

Directrice générale de l'AFAC

1, rue Nicolas, 9^e étage

Ottawa (Ontario) K1N 7B7

Téléphone : 613-722-3033, poste 223

Sans frais : 1-800-461-4043

Courriel : cdumontsmith@nwac.ca

Site Web : www.nwac.ca